



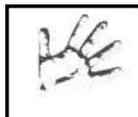
ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de septembre 2021
de la Section Académique du
SNETAA FO

32, avenue Danton,
17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

209



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial de la S3
- p.2 : Audience au Rectorat (21 juillet)
- p 3 : Les échos de l'ASH Code 201228
Contractuels, la dernière roue du carrosse !
- P 4 : Equipe Académique : vos contacts

Mouvement à gestion déconcentrée, suppression des CAPA ... effacement du Rectorat ?

Mercredi 1^{er} Septembre, pas de professeurs de Maths à Mandela, pas de professeurs de STMS à Jonzac, pas de professeurs de Vente à Ruelle, pas de professeurs de Biotech à Bressuire ...

Etonnés au SNETAA, absolument pas ! Depuis la suppression des CAPA, les services sont débordés ! Depuis la réforme de la Fonction Publique, le SNETAA dénonce les difficultés du mouvement à gestion déconcentrée, expliquant qu'un syndicat de terrain comme le SNETAA peut facilement avoir cette proximité qui permet d'ajuster le plus rapidement possible et le plus précisément possible les situations. Rectorat et de surcroît Ministère ne peuvent les avoir qu'en décalage. Le SNETAA connaît bien ses adhérents, et tous ces éléments qui illustrent une vie privée, une vie professionnelle et qui doivent être pris en compte quand la mutation arrive, quand l'heure de la retraite sonne, quand le bilan de compétences pointe.

L'an passé, lors du 1^{er} mouvement sans CAPA, le SNETAA avait déjà alerté sur ces situations.

Cette année, la rentrée en Lycée Professionnel, SEP et SEGPA est CATASTROPHIQUE du point de vue des affectations.

Le Ministère termine la gestion des recours de l'INTER fin AOUT. Inacceptable ! alors que le résultat du mouvement de l'intra a été fait en Juin. Sur toute l'Académie c'est entre 25 et 30 postes qui ne sont pas pourvus à la rentrée. Inacceptable ! Les élèves eux, sont là et attendent leurs enseignants pour leur formation.

Mais où sont les enseignants ? Plusieurs types de situations : celles où le Rectorat n'a aucun personnel à positionner. C'est le cas dans de nombreuses disciplines comme en Maths-Sciences, en Structures Métalliques ou en Peinture.

Cette année, c'est 200 postes au concours qui ne sont pas pourvus au CAPLP. Normal ! Quel étudiant est prêt à faire une année de MASTER supplémentaire sans salaire et avec des élèves en responsabilité ? C'est ce que prévoit la réforme du concours. Le SNETAA dénonce l'utilisation par le ministère d'une main d'œuvre quasi-gratuite, à 600 euros par mois. Et quand ils ont le concours, les stagiaires sont envoyés parfois dans des académies où il n'y a pas de poste pour eux, tandis que leur académie les attendait.

Et puis il y a le calendrier à tenir mais intenable sans le maillage d'un syndicat de terrain comme le SNETAA : mouvement inter, recours, mouvement intra titulaires, recours, révisions d'affectations, TZR, contractuels. Nous comprenons d'autant plus les difficultés des personnels du Rectorat. Voudrait-on effacer les DPE ?

Au SNETAA c'est avec pugnacité que les équipes du National et celles des Académies œuvrent tous les jours, depuis février pour défendre les droits des collègues, en communiquant avec les différents services du Rectorat. Suite aux recours des syndiqués du SNETAA, la quasi-totalité a obtenu une modification de sa situation et depuis les contacts permettent de faire évoluer encore les affectations.

Aujourd'hui le SNETAA continue de dénoncer les situations difficiles des collègues sans poste et des professeurs sans collègues.

Pour assurer la défense de nos intérêts, PLP, CPE, Contractuels, AED ou AESH, rejoignez le 1^{er} syndicat des établissements d'Enseignement Professionnel.

La Rochelle le 10 septembre 2021, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

Audience au Rectorat

Le mercredi 21 juillet 2021, une délégation du SNETAA FO constituée de 5 membres a été reçue par le Secrétaire Général du Rectorat accompagné par le chef de service de la DPE ainsi que de celui du SAIIO (orientation), pendant près de 2h00.

La délégation a pu aborder avec l'administration très à l'écoute et dans le dialogue, un certain nombre de sujets.

Après un échange sur les **recours/révisions** qui accaparent énormément de temps des collègues des services de la DPE, quelques **cas particuliers** ont été abordés et précisés quant à leurs situations.

Le SNETAA FO a ensuite interrogé l'Administration sur l'**orientation des troisièmes** : les années précédentes, un second tour d'affectation avait lieu en juillet. Cette année, ce tour d'orientation a été supprimé et seul un second tour aura lieu début septembre, juste après la rentrée, lorsque les chefs d'établissement auront fait remonter les places effectivement vacantes dans les sections. Ce changement de procédure est présenté comme une recherche d'efficacité et de qualité pour les élèves et leur famille : plus de places proposées aux familles, plus de choix, moins d'orientation subie. Les chefs d'établissements avaient pour consigne d'avertir les familles concernées de cette nouvelle procédure. Force est de constater que certains parents n'ont pas été avertis et que dans la panique d'une non-affectation, ils se sont tournés vers une recherche d'apprentissage, d'où l'inquiétude du SNETAA FO sur cette nouvelle procédure qui pourrait " siphonner " nos élèves.

Cette nouvelle procédure sera évaluée. Le Secrétaire Général nous a rassuré en nous affirmant que " l'idée est de remplir les établissements et pas de les vider ".

Quant aux **BTS**, aucun retour sur les affectations, ces dernières n'étant pas terminées le jour de l'audience. Cependant, 18 places de BTS ont été ouvertes dans l'académie : 6 au lycée Vieljeux de La Rochelle, 6 au lycée de la Venise Verte à Niort et 6 au lycée Jean Monet de Cognac.

Le troisième point abordé concernait la **mixité des publics** dans nos classes, à savoir l'accueil des apprentis dans des groupes classe. Interrogé sur les heures complémentaires parfois dues aux apprentis (en enseignement général entre autres), le Secrétaire Général précise que " le statut n'impose pas ces heures ". Il précise aussi que " les apprentis arrivent dans les sections sur les places vacantes. L'administration ne demande pas aux chefs d'établissement de réserver des places pour les apprentis dans les classes. " Or dans les faits, nous constatons dans certains lycées des chefs d'établissements qui au moment de la construction des DGH réservent de fait des places pour les apprentis !

Des moyens supplémentaires seront donnés aux établissements pour des élèves clairement identifiés dont le projet est solide et pour lesquels une **troisième année de CAP** est bénéfique. Les établissements devront faire la demande de moyens spécifiques auprès de la DOSES.

Le Rectorat estime que les **SEGPA** sont surdimensionnées dans l'académie (ce qui n'est pas l'avis du SNETAA) et qu'il faut réguler les flux. Il n'y aura donc pas plus d'ouverture à partir de la quatrième.

Les collègues **professeurs principaux des SEGPA** sont connus des services du Rectorat : la prime sera versée prochainement. (Voir dans ce journal l'article correspondant).

Comme après chaque audience le SNETAA sera vigilant quant aux « promesses » de l'Administration.

Stéphane Contamines et Jean-Luc Germaneau, membres du Bureau Académique



Les échos de l'ASH.

Code 201228...

Certains d'entre nous ont pu s'apercevoir que sur le bulletin de paye du mois de juillet, une ligne budgétaire supplémentaire était apparue, code 201228 - I.S.O.E. part modulable. La prime de PP et/ou référent pour les enseignants du second degré, encadrant des élèves en difficulté de troisième SEGPA, est enfin perçue...

D'un montant brut de 1424,84 euros, seules les personnes ayant fait valoir leur droit et validé par leur hiérarchie ont pu y prétendre. Dans bien souvent des cas cette prime a été divisée par deux, car deux intervenants en assurent la mission.

Depuis plus de trois ans, les responsables du SNETAA de l'Académie de Poitiers montent au créneau pour revendiquer ce droit, relayé par le SNETAA National qui a saisi le Ministère, nous avons fini par avoir gain de cause.

Et si aujourd'hui, l'I.S.O.E. part modulable a été réglée rétroactivement, pour 2019/2020 et l'année dernière 2020/2021 pour les classes de troisième, le combat continu pour que les PP de quatrième puissent en bénéficier eux aussi, donc à suivre...

Le SNETAA est un syndicat qui agit, qui se bat et qui obtient.

Adhérer au SNETAA c'est un retour sur investissement, un contrat bipartite : gagnant/gagnant.

Jean-Paul Garribotto, membre du Bureau Académique

Contractuels, la dernière roue du carrosse !

Contractuel ce n'est pas un statut mais c'est un état qui en effet n'a pas vocation a priori à être pérenne. Est-ce que pour autant les collègues concernés doivent être considérés uniquement comme une variable d'ajustement de dernier recours, sans qu'on se préoccupe de permettre à chacun d'effectuer son travail dans de bonnes conditions et du même coup aux élèves de recevoir l'enseignement auquel ils ont droit.

D'autant que dans notre académie, c'est un état que partage un nombre important de collègues enseignants et plus particulièrement en Lycée Professionnel.

Pour les contractuels PLP cette rentrée est en effet désastreuse. Habituellement les contractuels CDI sont affectés en Juillet, après le mouvement des TZR comme une partie des CDD. Cette année rien n'a changé, si ce n'est que des contractuels CDD affectés en Juillet ont été en partie désaffectés en raison des révisions tardives pour les titulaires en Août. Ainsi à l'heure de la rentrée, ils sont nombreux à ne pas avoir d'affectation alors que les établissements manquent d'enseignants dans de nombreuses disciplines. Les services du Rectorat, aux premières loges, sont bien conscients de la situation mais visiblement impuissants.

La fin des CAPA liée à la rénovation de la fonction publique continue à engendrer nombre de régressions dans le traitement et l'accueil de nouveaux personnels pour l'Education Nationale.

C'est regrettable. Comment en effet ne pas nourrir d'amertume dans cette situation d'insécurité ?

Comment intégrer correctement une équipe quand on est de fait exclu des réunions de rentrée ?

Comment faire son travail avec enthousiasme quand votre employeur vous reconnaît si peu ?

Les statistiques montrent pourtant qu'une expérience contractuelle réussie conduit nombre de collègues à passer les concours et intégrer l'éducation nationale.

Le SNETAA FO demande donc le rétablissement des CAPA et GT qui permettaient au plus près des réalités du terrain le recensement et la prise en compte des besoins des personnels et des établissements.

Par ailleurs, pour accompagner au mieux les personnels contractuels, en particulier les nouveaux arrivants, une réunion d'information globale sera proposée en **visioconférence le jeudi 07 Octobre de 9H à 12H.**

Syndiqués ou désireux de se syndiquer plus tard sont bienvenus. N'hésitez pas à transmettre l'information dans votre établissement. Au programme, droits, évolution de carrière, repères administratifs et pédagogiques (rôle et rythme des différentes instances d'un établissement) et toute autre question qui vous anime.

Contact pour l'inscription : Marie Levallois levalloismarie@gmail.com

Marie Levallois, membre du Bureau Académique

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](http://www.snetaa.org) en ligne sur <http://www.snetaa.org>

SECRETAIRE ACADEMIQUE (S3) Bénédicte MOULIN 06 10 64 54 69 snetaa.s3.poitiers@gmail.com (+ Membre du CAEN et CHSCTA)			
TRESORIER ACADEMIQUE - Stéphane Contamines - snetaa16@orange.fr 06 20 22 46 15			
Membre du CTA - Henri LALOUETTE : 06 67 30 60 78 sgudfo16@gmail.com			
SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX S2			
(16) Stéphane CONTAMINES Formation Syndicale Réfèrent GA	06 20 22 46 15 snetaa16@orange.fr	(17) B. MOULIN Assistée de Vincente GONZALVEZ	06 10 64 54 69 snetaa17@gmail.com 06 69 20 51 57 snetaa17@gmail.com
(79) Henriette MEUNIER	06 04 13 60 21 snetaafo79@gmail.com	(86) Sophie TEXTIER Assistée de Jérôme NOEL	06 89 96 51 91 stsophie.texier@gmail.com 06 62 21 17 99 jerome.noel@ac-poitiers.fr
COMMISSAIRES PARITAIRES ACADEMIQUES (Pour les PLP Titulaires et Stagiaires)			
Bénédicte MOULIN (17)	06 10 64 54 69 snetaa.s3.poitiers@gmail.com	Sophie SOUDANT (17)	06 09 07 50 65 Sophie.Soudant@ac-poitiers.fr
Jean-Paul GARRIBOTTO (86)	06 59 31 10 53 snetaa.fo.86@gmail.com	Catherine OLEINIK (86)	06 33 05 83 98 catherineoleinik@gmail.com
Christelle BUTRAUD (16)	07 78 69 37 77 bruneausnetaa@gmail.com	Nicolas ESPAGNAT (17)	06 81 09 95 21 espagnat46@yahoo.fr
Jean-Luc GERMANEAU (79)	06 04 01 13 87 germaneau.snetaa@gmail.com	Clémentine LAVERGNE (17)	06 03 48 01 61 clementine.lavergne@ac-poitiers.fr
COMMISSAIRE PARITAIRE NATIONAL : Henri LALOUETTE 06 67 30 60 78 sgudfo16@gmail.com			
CORRESPONDANT EREA/SEGPA		REPRÉSENTANTE DES ENSEIGNANTS AUX COMMISSIONS CONTRACTUELS	
Jean-Paul GARRIBOTTO	06 59 31 10 53 snetaa.fo.86@gmail.com	Marie LEVALLOIS	06 50 76 33 01 levalloismarie@gmail.com
CORRESPONDANTE AESH		CORRESPONDANT LAÏCITE	
Virginie GUEDON	06 22 26 40 07 guedon.gwad@gmail.com	Yves-Henri SAULNIER	06 73 34 37 95 yhsaulnier@gmail.com
CORRESPONDANT CPE			
Florence VICENZI	06 50 75 20 32 vizflo@yahoo.fr		
CORRESPONDANT DDFPT (CHEF DE TRAVAUX)		CORRESPONDANT RETRAITES	
Françoise BUREAU	06 52 96 92 62 bureau.francoise@free.fr	Raymond VALADE	06 89 44 69 98 raymond.valade23@gmail.com
SITE INTERNET		JOURNAL ACADEMIQUE	
J-Luc GERMANEAU	06 04 01 13 87 snetaa.web.poitiers@gmail.com	J-Pierre ARDON	06 82 12 26 27 snetaa.poitiers@orange.fr
Notre site internet académique : http://snetaa.poitiers.free.fr ; site national https://www.snetaa.org/			